



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du mercredi 23 juin 2021 – 19h15 – Cantine des fêtes de Gimel**

---

**Présidence** : Monsieur Eric MARCHESE

**Personnes excusées** : Messieurs Jean-Claude LANDRY et Michel MONOD

**Personnes absentes** : Monsieur Antonio FELGUEIRAS

\* \* \*

M. le Président Eric MARCHESE souhaite la bienvenue à Monsieur le vice-Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **45** membres présents, le quorum (fixé à **25** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance et demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, ce dernier se présente donc comme suit :

1. Adoption du **procès-verbal** du 20 avril 2021
2. **Communications** du bureau
3. Préavis 01-2021 : **Comptes 2020 – rapport de la Municipalité**
4. Préavis 01-2021 : **Comptes 2020 – rapport de la commission de gestion**
5. Préavis 01-2021 : **Comptes 2020 – adoption des comptes 2020 et décharge**
6. Préavis 02-2021 : Nouveau **bâtiment UAPE – rapport de la commission des finances**
7. Préavis 02-2021 : Nouveau **bâtiment UAPE – rapport de la commission ad hoc**
8. **Informations** de la Municipalité
9. **Divers et propositions individuelles**

**1. Adoption du procès-verbal du 20 avril 2021**

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, le Président demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune autre remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité. Le Président remercie son rédacteur.



## 2. Communications du bureau

### Informations:

- Les **jetons de présence** ont été préparés et seront distribués à l'issue de la séance

### Dates à venir:

- Les conditions sanitaires s'améliorant de jour en jour, la population est invitée à participer aux festivités du **1<sup>er</sup> août** comme le veut la tradition.
- Le samedi 11 septembre aura lieu la course du Conseil. Au départ de Gimel, en car Buchard, les participants seront emmenés en bateau (au sens propre) ainsi qu'en train. Des informations suivront rapidement.
- Le mercredi 22 septembre : soirée du tir du Conseil.

## 3. Préavis 01-2021 : Comptes 2020 – rapport de la Municipalité

Le Président passe la parole à M. Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du rapport de la Municipalité.

*En application de l'article 93 du Règlement communal et fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :*

*En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs :*

- *Vu le préavis No 01-2021 de la Municipalité*
- *Oui le rapport de la Commission de gestion*

### *DECIDE*

1. *d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2020 ;*
2. *d'adopter les comptes 2020 tels que présentés avec un bénéfice de Fr.350'471.45 ;*
3. *d'en donner décharge à la boursière ;*
4. *d'en donner décharge à la Municipalité ;*
5. *de donner décharge de son mandat à la commission de gestion.*

## 4. Préavis 01-2021 : Comptes 2020 – rapport de la commission de gestion

Le Président passe la parole à la Commission de gestion. Mme Doris CHRISTEN, rapporteuse, donne lecture intégrale du rapport de ladite commission (consultable [ici](#)).

Lecture faite de celui-ci, le Président passe la parole à l'assemblée.

M. Philippe REZZONICO souhaite apporter un correctif au rapport de la commission de gestion. En page 4, chapitre "Forêts", le montant de 65'300 fr. n'a pas de rapport avec le montant de 65'000 fr. porté au fond de réserve. Il correspond à notre participation pour le salaire du garde forestier et frais du groupement. Celle-ci se montait à 55'922.- en 2019 et est budgétisée à 65'000.- en 2020.



## Conseil communal de Gimel

Mme Christelle DEBONNEVILLE : en page 6 du rapport, chapitre "**Collège du Martinet**", sur un total de 20'769 fr. cité dans le rapport, seule la moitié du montant est détaillée. A quoi correspond le solde de 10'849 fr. ?

M. Philippe REZZONICO : énumère le détail des charges de ce poste qui se résume comme suit :

<b>350</b>	<b>Collège du Martinet</b>	<b>20'769.45</b>
3123.00	FRAIS ELECTRICITE	149.45
3129.01	FRAIS CHAUFFAGE	8'331.95
3141.00	REPARATION, ENTRETIEN DES LOCAUX, IMMEUBLES	10'756.60
3186.00	PRIMES ASSURANCES RC/CHOSSES/ECA	1'531.45

Certaines dépenses se justifient par les frais engagés liés à l'installation du centre des jeunes.

M. Denis HUMBERT : demande des éclaircissements concernant le **bâtiment multifonctions** qui apparaît bien occupé mais génère malgré tout une perte de 37'650 fr.

M. Philippe REZZONICO : précise que l'amortissement comptable (87'400 fr.) compose la majorité des charges du bâtiment. De plus, une partie du bâtiment est occupée par deux sociétés locales (fanfare et foot) lesquelles se voient mettre à disposition des locaux à titre gracieux. Si un loyer était perçu (produit), alors il conviendrait d'en subventionner le paiement au travers d'un don (charge). Le résultat serait ainsi identique pour la commune.

M. Alain BUSSARD : relève l'existence d'un solde disponible de 330'090 fr. en relation avec le préavis 01-2015 "**Aménagement de la place de la Vernette**". Quelle utilisation sera faite de cette somme ?

M. Philippe REZZONICO : cette somme demeure affectée au préavis concerné qui n'est pas achevé à ce jour.

### 5. Préavis 01-2021 : Comptes 2020 – adoption des comptes 2020 et décharge

La parole n'étant plus demandée, le Président donne à nouveau lecture des conclusions du préavis 01-2021 et fait passer l'objet au vote.

Par **44 OUI**, **0 NON** et **0 ABSTENTION**, le préavis est accepté à l'unanimité.

M. Philippe REZZONICO remercie le Conseil pour la confiance accordée à la Municipalité ainsi que la commission de gestion pour son rapport bien documenté et dont les recommandations seront suivies dans la mesure du possible.

### 6. Préavis 02-2021 : Nouveau bâtiment UAPE – rapport de la commission des finances

Le Président précise que les questions liées au préavis seront traitées au point suivant de l'ordre du jour. La parole est passée à la Commission des finances. M. Edgar DIEPERINK, rapporteur, donne lecture du rapport.

### 7. Préavis 02-2021 : Nouveau bâtiment UAPE – rapport de la commission ad hoc

Le Président passe la parole à la Commission ad hoc. Mme Christelle DEBONNEVILLE, rapporteuse, donne lecture du rapport. Lecture faite de celui-ci, le Président passe la parole à l'assemblée.

M. Laurent GUIGNARD : La Municipalité a bien compris les réflexions de la commission ad hoc (la seule à avoir échangé avec elle) qui confirme la nécessité d'agir rapidement mais estime le préavis trop restrictif sur les possibilités envisageables. La Municipalité est disposée à étendre le champ d'étude. Toutefois, pour mener à bien ces réflexions



## Conseil communal de Gimel

sans perdre trop de temps, l'acceptation du crédit d'étude est indispensable. C'est la raison pour laquelle, la Municipalité entend amender la conclusion n°1 de son préavis de la manière suivante :

1. d'accorder la demande de crédit de Fr. 205'000.- pour l'étude de la ~~construction d'un nouveau bâtiment~~  
**UAPE création de nouveaux locaux destinés à l'UAPE**

M. le Président précise que suite au dépôt de l'amendement, la discussion sur le préavis se poursuit à l'issue de laquelle le Conseil communal sera appelé à se prononcer sur l'amendement, puis sur le préavis.

Mme Doris CHRISTEN: demande s'il ne serait pas opportun d'étendre le crédit d'étude à l'ensemble du parc immobilier communal et non uniquement le circonscrire aux futurs locaux de l'UAPE.

M. Laurent GUIGNARD: le préavis amendé ne cite certes plus explicitement la construction d'un nouveau bâtiment. Lors des échanges intervenus avec la commission ad hoc, la question de la réaffectation du centre des jeunes a également été évoquée. L'intéressé ne peut toutefois adhérer, pour des raisons techniques, à la proposition qui consisterait à étendre l'analyse au-delà de ce périmètre.

M. Philippe REZZONICO: une telle proposition impliquerait le dépôt d'un nouveau préavis dont le mandat irait au-delà de la question des bâtiments de l'UAPE avec, en corollaire, un crédit d'étude complémentaire. Il convient de bien dissocier la démarche initiée au travers du dépôt de la motion visant le parc immobilier communal en général de celle spécifique aux locaux de l'UAPE.

M. Florian MAGNIN : s'interroge si le crédit d'étude arrêté à 205'000.- ne s'avère pas désormais sur-doté si la réflexion ne vise plus nécessairement la construction d'un nouveau bâtiment mais l'utilisation de ressources existantes.

M. Philippe REZZONICO: quel que soit la solution retenue, il conviendra de poursuivre la réalisation de cette solution. Un investissement devra être fait dans tous les cas et un architecte mandaté. Naturellement, si la dépense s'avère inférieure au crédit d'étude, aucune dépense supplémentaire ne sera engagée.

M. Cyril MESSIEUX : relève que le Conseil communal se voit à nouveau contraint de traiter un préavis dans l'urgence. La Municipalité doit revoir son projet et réfléchir en fonction de l'existant, quitte à ce que cela prenne davantage de temps.

M. Philippe REZZONICO : l'urgence, ce n'est pas la Municipalité qui l'impose, mais la réalité liée à l'accueil des enfants dès 2022. C'est en effet plus de 150 enfants qu'il faudra accueillir à ce moment-là. Le Conseil communal ne peut être sourd à cette demande de crédit d'étude au risque de priver d'accueil les enfants de notre village. S'agissant du reproche formulé par la commission adhoc sur l'absence d'anticipation, il faut rappeler que le premier permis de construire lié au quartier du Closez-à-l'Orbannaz a été délivré en 2016 et le dernier en 2020. Dans les simulations initiales, il était prévu que le quartier se développerait sur une période de 10 ans.

M. Pierre-Yves CORREVON : confirme que l'absence de volonté d'échanger avec la Municipalité au sujet de ce préavis est une décision unanime de la commission des finances. Plus particulièrement s'agissant du dernier paragraphe du préavis, il est question d'une "marge raisonnable". Quelle est-elle sachant qu'il est question de traiter de l'augmentation de 48 places mais sans tenir compte des 36 places déjà existantes.

M. Laurent GUIGNARD : à l'heure actuelle, nous disposons de 36 places à Gimel auxquels s'ajoutent 30 places dans les locaux de la cuisine scolaire destinées aux 4P ainsi que 36 places à Essertines. En l'état, il faut savoir que des demandes ont déjà dû être refusées. Les projections démographiques prévoient pour notre secteur env. 190 enfants à l'horizon 2030-2040. Ce chiffre, nous y sommes déjà aujourd'hui. Dans les prévisions de l'école continue, tous les enfants doivent être à même de pouvoir manger au travers d'un roulement à deux services.



## Conseil communal de Gimel

Mme Doris CHRISTEN : comprend qu'à l'heure actuelle nous traversons une période transitoire avec des aménagements et une organisation temporaires. Dans quelle mesure pouvons-nous faire perdurer la situation actuelle de façon à avoir le temps de prendre la décision la plus adaptée. De façon plus générale, la question des bâtiments devrait aller au-delà des crédits d'étude destinés à des architectes. C'est aussi une réponse politique qu'il conviendra d'apporter.

M. Laurent GUIGNARD : bien sûr que l'on peut toujours attendre. Mais il faut aussi se mettre à la place des parents qui n'ont, pour certains, pas pu intégrer l'UAPE à l'heure actuelle avec une situation qui va empirer dans le futur. Certes, comme le relève la commission des finances, le bâtiment multifonctions s'avère sous-dimensionné. Toutefois, si un projet à 85 places avait été présenté à cette même commission en 2015, il y a tout lieu de penser qu'il aurait été refusé car jugé trop conséquent.

Mme Doris CHRISTEN : demande que le vote sur cet objet se fasse à bulletin secret.

Le Président demande à l'assemblée si la proposition est soutenue. Elle l'est. Le vote aura donc lieu à bulletin secret.

Mme Sandra DELAFONTAINE : s'interroge sur les suites qui seront données si le crédit d'étude amendé est approuvé. Est-ce que plusieurs propositions seront faites par la Municipalité ? Et quand est-il si le crédit d'étude est refusé.

M. Philippe REZZONICO : le crédit d'étude ne porte pas sur la construction, mais uniquement sur l'étude de celle-ci. Une fois l'étude réalisée, des propositions seront présentées au Conseil communal. A partir de là, l'assemblée devra alors voter sur un crédit de construction d'un nouveau bâtiment ou de rénovation/transformation d'un bâtiment existant. En cas de refus, il n'y aura par contre pas de plan B.

Mme Sophie DEBONNEVILLE : est-ce que le délai pourra être respecté ou sera-t-il nécessairement repoussé en cas d'étude complémentaire.

M. Philippe REZZONICO : si le crédit d'étude est voté, le délai ne sera pas nécessairement repoussé car la Municipalité et la commission ad hoc pourront commencer à travailler cet été déjà. Il convient également de rappeler que nous avons la chance de disposer d'un site scolaire suffisamment grand pour permettre d'accueillir l'ensemble des activités parascolaires sur un même site et même d'envisager le retour du centre des jeunes qui participe également à l'accueil des enfants contre une rétribution annuelle de 40'000 fr. de l'ASSAGIE.

M. Jean-Marie PASCHE : se souvient qu'au moment de la conception du bâtiment multifonctions, il avait été mis en avant que celui-ci pouvait faire l'objet d'une extension sans difficulté majeure. Cette possibilité est-elle toujours viable?

M. Philippe REZZONICO : oui, elle l'est toujours, mais a été écartée dans le cadre de l'étude préliminaire. En effet, une extension impliquerait de dévier les conduites des eaux usées et des services industriels qui passent tout à côté.

Mme Déborah BIGNENS : s'interroge sur l'issue en cas de double oui (amendement + préavis).

M. le Président précise qu'un premier vote portera sur l'amendement seul. Si celui-ci est accepté, le second vote portera sur le préavis amendé.

Mme Carole BOURGEOIS : le préavis initial portait précisément sur un nouveau bâtiment. Si celui-ci est amendé au travers d'une étude plus large, est-ce que la Municipalité peut préciser comment elle reviendra vers notre Conseil, au travers d'un nouveau préavis ?

M. Philippe REZZONICO : la proposition d'amendement de la Municipalité fait directement écho aux conclusions des rapports des deux commissions qui demandent d'explorer d'autres pistes. Le préavis amendé le permettra et les résultats seront présentés au Conseil communal.



## Conseil communal de Gimel

M. Jean-Claude MAGNIN : s'inquiète de l'impact du bruit pour les riverains de l'augmentation de la capacité d'accueil de l'UAPE.

M. Philippe REZZONICO : la Municipalité se doit de défendre l'intérêt général quitte à ce que cela se fasse au détriment de l'intérêt privé.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait passer au vote **l'amendement** :

Par **31 OUI, 12 NON et 2 ABSTENTIONS**, l'amendement est **accepté**.

Le Président fait passer au vote **le préavis 02-2021 amendé** :

Par **26 OUI, 18 NON et 1 ABSTENTION**, le préavis amendé est **accepté**.

M. Laurent GUIGNARD : remercie la Conseil pour la confiance témoignée permettant de concrétiser l'étude du projet en collaboration avec la commission ad hoc et ainsi revenir avec une solution satisfaisante pour tous.

### 8. Informations de la Municipalité

M. Philippe REZZONICO :

La Municipalité a procédé à l'engagement de **Mme Désirée MALHERBE** au 1<sup>er</sup> juillet 2021 en qualité d'assistante administrative en remplacement du poste occupé jusqu'alors par Madame SIMONE. De même, **Mme Séverine LEYS** a été engagée en qualité de responsable de la bibliothèque de Gimel au 1<sup>er</sup> juillet 2021 en remplacement de Mme JUILLERAT.

A compter du 31 mai, les **guichets de l'administration communale** sont ouverts du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30. Une **permanence téléphonique** est également assurée du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

La Municipalité a engagé toutes les démarches visant à réaliser la fête du **1<sup>er</sup> août**.

La **répartition des dicastères** au sein de la Municipalité a été réalisée. Vous pouvez en consulter le détail sur le site internet de la commune ([www.gimel.ch](http://www.gimel.ch)). S'agissant de notre nouveau collègue, M. Heinz FORRER, celui-ci sera en charge des secteurs suivants : école, CoDir ASSAGIE, mobilité et transport, protection civile, agenda 21 et développement durable. M. Laurent GUIGNARD reprendra les services industriels (eau, gaz, épuration, step régionale) et M. Philippe REYMOND le secteur des routes et de la voirie.

### 9. Divers et propositions individuelles

Mme Sandra DELAFONTAINE : informe que la Municipalité a approché **l'Union des sociétés locales (USL)** en vue d'organiser des apéritifs conviviaux à raison de 3 à 4 fois par année. Le 1<sup>er</sup> apéritif aura lieu le vendredi 27 août au Jardin anglais et sera organisé conjointement entre la Municipalité et l'USL. Le prochain apéritif organisé par l'USL aura lieu le 24 septembre. Un tout-ménage sera envoyé prochainement.



## Conseil communal de Gimel

Mme Christelle DEBONNEVILLE : demande si le **marquage de la Grand Rue** est à présent achevé. De même, quand est-il du projet des accès à la **déchetterie** évoqué lors de la précédente séance.

M. Philippe REYMOND : la reconnaissance en présence des acteurs concernés doit se faire très prochainement et certaines retouches seront faites. Une étude est également en cours s'agissant de la création d'un passage piéton sur la Grand Rue à la hauteur de la rue Billard. S'agissant des routes communales, des retouches sporadiques par secteur vont être réalisées par la voirie afin de parer aux détériorations les plus importantes.

Mme Anne-Laurence BERGER : confirme que la réflexion est toujours en cours et que le projet ne présente pas un caractère d'urgence.

M. Cyril MESSIEUX :

i) s'agissant de la **Grand Rue**, rappelle que des joints de trottoir sont à contrôler et constate que des pavés bougent à l'emplacement des fontaines. De manière générale, déplore la lenteur des finitions considérant qu'il s'agit de l'axe routier principal du village.

ii) revient sur la **planification des travaux d'entretien des routes** et de s'interroger si des travaux auront encore lieu cette année sans quoi ils devront tous être réalisés en même temps ce qui n'est pas optimal non plus.

iii) est-ce que le **panneau d'informations** situé à l'entrée est du village sera un jour à nouveau fonctionnel ?

M. Philippe REYMOND :

ii) l'audit réalisé met en lumière que la rénovation du réseau routier présente un coût d'environ 12 millions. Une demande de subvention a été déposée récemment, cette étape est indispensable pour avancer dans ce dossier. En terme de planification, le segment prioritaire est la route d'Aubonne, plus précisément entre le carrefour du bas-du-village et le Prunier. Nous espérons pouvoir déposer un préavis sur ce dossier au mois de septembre avec l'objectif de débiter des travaux l'an prochain. S'agissant des autres routes, dites secondaires, il est possible d'obtenir des subventions d'amélioration foncière à hauteur de 60%, la Municipalité y travaille actuellement. Enfin, une signalisation annonçant aux automobilistes le mauvais état d'un tronçon sera posée aux endroits nécessitant cette information.

Mme Anne-Laurence BERGER :

iii) confirme que le panneau d'informations actuel ne pourra pas être réparé en raison de son obsolescence. Certaines communes ont d'ailleurs fait le choix de les retirer. En tout état de cause, s'il devait être remplacé, il conviendrait d'avoir des assurances quant à sa longévité d'utilisation.

M. Jean-Luc BIGNENS : demande que nos **gymnastes** puissent pratiquer leur sport dans de bonnes conditions. Les foins ne sont pas coupés là où ils s'exercent en extérieur et ce n'est pas agréable pour eux.

Mme Anne-Laurence BERGER : le responsable des espaces verts a confirmé que le nécessaire sera fait cette semaine.

M. Jean-Jacques CLERC : est-ce que la commune fait l'objet d'une demande soutenue dans la vente de **bois de service**.

M. Philippe REZZONICO : le bois de service de la commune est coupé et vendu à la forestière avec qui nous sommes liés par contrat. S'agissant des scieurs et des marchés étrangers, ceux-ci étant aussi contractuellement liés par les prix qu'il pratique avec leurs clients, cela ne permet pas d'augmenter le prix de vente. Les résultats de cette année devrait toutefois être meilleur en raison de la demande même si les prix n'augmentent que lentement.

M. Pierre-Yves CORREYON : adresse quelques mots à l'occasion de la **dernière séance de législature** pour tous les membres du Conseil qui ont fait le choix de ne pas renouveler leur mandat et se remémore les noms de tous les Municipaux et Syndics qui ont croisé leur route et de rappeler tout l'intérêt et le plaisir de servir son village et de conclure sur cette phrase citoyenne "*vous avez été élu pour protéger les arbres de nos forêts et non les arbustes de votre propre jardin*".



## Conseil communal de Gimel

M. le Président Eric MARCHESE prononce son discours de fin d'année de législature au travers d'une rétrospective des 5 années de législature écoulées totalisant 33 séances du Conseil communal. Un remerciement particulier pour les 20 conseillères et conseillers sortants ainsi que notre Syndique démissionnaire, Mme Sylvie JUDAS.

M. le vice-Syndic Philippe REZZONICO prononce son discours de fin d'année de législature en mettant en avant les réalisations significatives telles que le collège Marais III et la rénovation de la Grand Rue. Un remerciement aux commissions qui ont travaillé sur ces projets. En dépit d'une augmentation de l'endettement, des résultats positifs ont pu être dégagés et la marge d'autofinancement augmente progressivement ce qui est réjouissant bien que la prudence reste de mise. La pandémie a parfois rendu difficile nos échanges, mais la Municipalité s'engage pour la législature à venir à renforcer la collaboration et la communication. Un remerciement général est adressé à toutes et tous et de conclure *"si tu veux aller vite, marche seul, si tu veux aller loin marchons ensemble"*.

Le Président remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h05.

Le Président

Le Secrétaire

Eric Marchese

Florian Magnin